

COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

PRESENTS : Mme GUIONIE, MM. NOUVEL, Mme TOULOUSE, SAHRAOUI, Mme DRIOT, MAS, Mme DELAGE, ARGELES, BELTRAMI, Mme BRAIT, CHOUIT, Mme DELINEAU, ESCARMANT, Mme EYMERIE, FAURE, GINOUX, GOLFIER, Mme LAPALU, LAULHAU, Mme LOUART, Mme MARTI

EXCUSE(E)S : Mme SELLIER DE BRUGIERE (ayant donné procuration à B. Beltrami)

ABSENT(S) : M. DRUART

Le quorum étant atteint, Mme le Maire propose de commencer la séance.

Il y a 1 procuration.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance précédente qui a été adressé à tous les élus.

Aucune observation n'a été formulée.

→ **Vote à l'unanimité**

Mme le Maire propose M. Jean Marc Escarmant comme secrétaire de séance.

Mme le Maire souhaite proposer une modification de l'ordre du jour avec 2 délibérations à voter :

- abonnement au site WEBENCHERES
- commission intercommunale Accessibilité

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette modification.

→ **Vote à l'unanimité**

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Mme le Maire précise que cette délibération va annuler et remplacer la délibération prise lors de la séance du 15 juillet 2020. Le Maire étant membre de droit du Conseil d'administration, il faut élire 6 conseillers municipaux.

Mme le Maire propose les candidats suivants :

Mme Brigitte TOULOUSE, M. Jean-Marc ESCARMANT, Mme Isabelle LAPALU, Mme Gaëlle EYMERIE,
M. Philippe GOLFIER, Mme Angélique DELAGE

A la demande de Mme le Maire, le Conseil Municipal accepte de procéder au vote à main levée.

→ **Vote à l'unanimité** : délibération adoptée

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Mme le Maire précise que cette délibération annule et remplace la délibération prise lors de la séance du 23 juin 2020 afin d'élire des suppléants.

Elle rappelle que les membres titulaires sont : MM. Marc SAHRAOUI, Serge ARGELES et Hervé LAULHAU

Elle propose en qualité de suppléants : MM. Bénachir CHOUIT, Philippe NOUVEL et Bruno BELTRAMI

A la demande de Mme le Maire, le Conseil Municipal accepte de procéder au vote à main levée.

→ **Vote à l'unanimité** : délibération adoptée

COMMISSION MIXTE PARITAIRE DES MARCHES

Mme le Maire rappelle que le fonctionnement des marchés de Sainte Foy la Grande est soumis à l'avis d'une commission présidée par le Maire ou l'adjoint délégué et composée de 5 membres du Conseil Municipal, 2 délégués des organisations professionnelles du commerce non sédentaire, 2 délégués du commerce sédentaire de la commune et le régisseur placier.

La commission a pour mission de donner son avis sur tous les différends pouvant exister dans l'application du marché ainsi que sur les conflits qui pourraient s'élever entre le receveur des droits de place et les commerçants.

Cette commission laisse entières les prérogatives du Maire qui conserve entre autres tous les droits de police lui appartenant en vertu des lois et règlements.

Mme le Maire propose :

POUR LES 5 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

- M. Marc SAHRAOUI
- Mme Nadia DELINEAU
- M. Philippe NOUVEL
- M. François MAS
- Mme Bénédicte BRAIT

POUR LES 2 DELEGUES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU COMMERCE NON SEDENTAIRE :

- Mme Nadine VILLIER pour le Syndicat des Marchés de France
- M. Sébastien HERAUD pour le Syndicat des Commerçants non sédentaires du Sud-Ouest

POUR LES 2 DELEGUES DU COMMERCE SEDENTAIRE DE LA COMMUNE :

- Mme Nacera MOSZKOWSKI
- M. Claude BUGNET

A la demande de Mme le Maire, le Conseil Municipal accepte de procéder au vote à main levée.

→ **Vote à l'unanimité** : délibération adoptée

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mme le Maire donne la parole à M. Nouvel, 1er Adjoint.

M. Nouvel indique que cette commission a pour objectif d'intervenir en matière de fiscalité directe locale en dressant, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée. Elle participe aussi à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties.

Cette commission a un rôle consultatif ; elle est organisée par l'administration fiscale à partir d'une liste de 32 personnes qui sont soit commissaires titulaires, soit suppléants, en nombre égal (16).

Mme le Maire propose les candidats suivants :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

M. Philippe NOUVEL, Mme Lucette MARTI, M. Marc SAHRAOUI, Mme Nadia DELINEAU, M. Gilles GINOUX, M. Jérôme DRUART, M. Philippe GOLFIER, Mme Nathalie ROBILLARD-DUTRIAUX, Mme Christelle RIOTTE, M. Ahmed NACHIT, M. Anthony MARTIN, Mme Audrey BOTTGEN, Mme Catherine PRIOLEAU-VILLEMIANE, M. Benachir CHOUIT, M. Serge ARGELES, Mme Michèle LOUART

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

Mme Brigitte TOULOUSE, Mme Isabelle LAPALU, M. François MAS, M. Pascal FAURE, Mme Angélique DELAGE, M. Bruno BELTRAMI, Mme Elodie RODRIGUEZ DE LA CALLE, M. Claude BUGNET, Mme Charlotte GAGNEPAIN, Mme Colette PEYRONNET, Mme Murielle GOUPY, M. Denis COACHE, M. Patrick ROUSSILLE, Mme Sylvie DUCOURNEAU, Mme Gaétane COURRET, M. Didier PUISSANT

A la demande de Mme le Maire, le Conseil Municipal accepte de procéder au vote à main levée.

→ **Vote à l'unanimité** : délibération adoptée

PERSONNEL

Dispositif parcours emploi compétences (PEC)

Mme le Maire présente ce dispositif qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transversales, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi ainsi que de l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 %, soumise à des critères d'éligibilité et de temps de travail.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, pour un contrat d'une durée de 12 mois avec une rémunération qui doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer 2 emplois dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

1^{er} poste : Agent affecté au secrétariat du CCAS et à l'accueil de la mairie

Durée du contrat : 12 mois

Rémunération basée sur le SMIC

2nd poste : Agent en charge de la facturation de la cantine, du suivi administratif du permis de louer et de l'accueil de la mairie

Durée du contrat : 12 mois

Rémunération basée sur le SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention Pôle Emploi et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette proposition.

→ **Vote à l'unanimité** : délibération adoptée

TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

Mme le Maire indique qu'il y a nécessité à améliorer le fonctionnement du service état civil notamment pour la prise en charge des titres sécurisés et propose la création d'un poste d'adjoint administratif, échelle C1, à temps complet au 1^{er} octobre 2020.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette proposition.

→ **Vote à l'unanimité** : délibération adoptée

CONVENTION D'ADHESION AU SITE WEBENCHERES

Mme le Maire précise que ce site sécurisé permet aux collectivités de vendre du matériel.

Cette prestation comprend un abonnement annuel de 960 € TTC et une mise en œuvre de 270 € TTC.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

→ **Vote à l'unanimité** : délibération adoptée

COMMISSION INTERCOMMUNALE ACCESSIBILITE

Mme le Maire précise que le Conseil Municipal doit désigner 1 délégué pour la mise en place de la commission intercommunale Accessibilité auprès de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Mme le Maire propose Mme Michèle LOUART comme déléguée municipale à cette commission.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette proposition.

→ **Vote à l'unanimité** : délibération adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20
